

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Installation de filtration, optimisation énergétique et technique de la piscine intercommunale de SAINT-LOUIS Agglomération située à Village-Neuf

4. Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne l'installation de filtration, optimisation énergétique et technique de la piscine intercommunale de SAINT-LOUIS Agglomération située à Village-Neuf.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

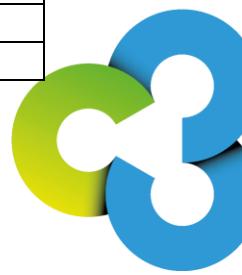
Il s'agit d'un marché de travaux conclu selon un prix global et forfaitaire.

Lieu(x) d'exécution : Rue de Michelfelden, 68128 Village-Neuf
Code NUTS : FRF12

5. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45332000-3	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation
45317400-6	Travaux d'installation électrique de matériel de filtration
43324100-1	Équipement de piscine



6. Durée du marché – Délais d'exécution

Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la date d'expiration de garantie de parfait achèvement des travaux.

Il est précisé que l'ordre de service de démarrage vaudra ordre de démarrer la période de préparation et par la suite, la réalisation des travaux.

Les délais d'exécution sont ceux imposés par le pouvoir adjudicateur dans le cadre du planning établi par ses soins. Il est rappelé que ce planning joint au DCE est contractuel. Il pourra cependant être mis à jour à l'initiative du pouvoir adjudicateur et notifié au titulaire après l'en avoir informé au préalable. Dans cette hypothèse, seule la dernière version notifiée au titulaire sera applicable.

Pour information, le délai d'exécution des prestations comprend : la période d'approvisionnement/préparation, la réalisation des prestations, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage des locaux après chantier.

La période d'approvisionnement/préparation inclut tous les délais de préparation et de commande. Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux sa durée est de 8 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de la période d'approvisionnement et de préparation est fixée au 30 mars 2026, pour un démarrage des travaux au 25 mai 2026.

Les travaux devront impérativement être achevés et réceptionnés le vendredi 04 septembre 2026 afin que les travaux soient achevés pour la réouverture de la piscine.

7. Conditions de la consultation :

- La visite de site est obligatoire.
- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Prestation divisée en lots : Non.
- Il n'est pas prévu une décomposition en tranches.
- Les variantes sont exigées : Non
- Options au sens du droit européen :
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.
- Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourra(ont) être conclu(s) ne peut(vent) dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération et Agence de l'eau.



- Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix du marché sont fermes et actualisables.
- Cautionnement et garanties exigées : Une retenue de garantie sera exigée dans les conditions du CCAP (article 8).
- Une avance pourra être accordée dans les conditions prévues dans le CCAP (article 7).

8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants et relatifs à des prestations techniquement équivalentes.
Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché.
- La déclaration sur l'honneur annexée au règlement de la consultation ou équivalent.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Critères d'attribution :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Prix des prestations	40 %
2	Valeur technique de l'offre	50 %
3	Réduction de l'impact environnemental du chantier	10 %

10. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Le détail de la notation attribuée au titre du critère " Valeur technique de l'offre ", du critère de " Prix des prestations " est indiqué dans le règlement de consultation.



Pour connaître les modalités d'obtention du DCE, de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires, ainsi que les voies de recours, se référer au règlement de la consultation.

11. Date limite de réception des offres :

Vendredi 30 janvier 2026 à 12h00

12. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Lundi 29 décembre 2025

